

Réponse du Conseil administratif à la résolution du 21 mars 2012 de la commission des finances: «Des logements pour les personnes en formation».

TEXTE DE LA RÉOLUTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif que, dans tous les projets de construction et de rénovation de logements qu'il propose, il soit tenu compte, dans la mesure du possible, de la nécessité de prévoir des logements pour les personnes en formation.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif partage la préoccupation du Conseil municipal concernant le manque de logements, en général pour la population et pour les étudiant-e-s en particulier.

Dans ce sens, il souscrit au principe de tenir compte, dans la mesure du possible, de la nécessité de prévoir des logements destinés à certaines catégories de la population dans les projets de construction ou de rénovation qu'il est amené à proposer.

Il relève cependant la difficulté que représente l'intégration systématique de tels logements dans des projets plus conséquents où le concept, la typologie des surfaces et le plan financier sont déjà très réglementés.

Pour cette raison, s'agissant des personnes en formation, le Conseil administratif privilégie la concrétisation de projets sous la forme de droits de superficie octroyés à des structures à but non lucratif (coopératives, fondations ou associations), dont la mission est de réaliser des logements pour étudiants.

C'est le rôle notamment de la Fondation universitaire pour le logement des étudiants (FULE), fondation à but non lucratif qui gère aujourd'hui quelque 500 chambres et studios répartis sur sept sites différents. Tous les logements sont loués meublés, pour des loyers mensuels dès 350 francs pour les chambres et 450 francs pour les studios.

Ainsi, des droits de superficie ont été accordés par notre municipalité pour les réalisations suivantes, destinées à du logement pour étudiants.

Pour la coopérative La Ciguë

- immeuble 49, rue de Lyon, 30 chambres;
- immeuble 16-18, rue de Montbrillant, 72 chambres;
- immeuble 26, rue de la Coulouvrenière, 38 chambres.

Pour la FULE

- immeuble 2-4, rue Hugo-de-Senger, 58 chambres;
- immeuble 3, rue de l'Université, 36 chambres.

Pour CUP 2 (Centre universitaire protestant)

- immeuble 10, rue du Petit-Salève, 19 appartements.

Parmi les projets en cours, mentionnons:

- immeuble angle rues Lombard/Emile-Yung, 36 chambres (FULE) (objet de la proposition PR-973, acceptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 31 octobre 2012);
- immeuble rue des Deux-Ponts (mise au concours prévue début 2015).

Enfin, la Ville de Genève s'est engagée dans différents projets en vue de mettre à disposition des chambres ou logements à bas loyers, destinés à une catégorie de population plutôt jeune, en rupture avec leur famille, en apprentissage ou ne disposant que d'un faible revenu. Il s'agit des projets suivants:

- Freundler;
- Saint-Jean 43;
- Saint-Jean 45.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani